

République du Niger
Fraternité -Travail -Progrès
Région de Maradi
Département de Bermo
Commune de Bermo

**PROECES VERBAL DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE
2022 DE LA COMMUNE DE BERMO**

L'an deux mille vingt-deux du 18 au 21 Mars, s'est tenue dans la salle de délibérations de la mairie de Bermo, la première session ordinaire de l'année 2022 du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Aboubacar Jouli président dudit conseil .

Etaient présents

Membres élus

Mr Aboubacar Jouli	Maire
Mr Mahomed EL Salah	Maire Adjoint
Mr Amadou Mahamane Doutchi	Conseiller
Mr Riskou Abdou	Conseiller
Mr Gnalaodo Baleri	Conseiller
Mr Daouré Tambaya	Conseiller
Mr Bouda Badja	Conseiller
Mme Bassouna Bagaji	Conseillère
Mme Oumounana Oubankadi	Conseillère

Membre Ayant donné Mandat

Mme Mariama Alhadi	Conseillère
Mr Moussa Ghamaran	Conseiller
Mr Djirkifili Mahamane	Conseiller

Membres de droits

Mr Malan oumarou	Chef de Gr pt Bororo
Mr Kipel Aberchi	Rept Grpt Kassawasawa
Mr Hama Harouna	Chef de Grpt Kelmerkest

Le secrétariat de séance est assuré par Mr Moussa Mairana secrétaire Général de la commune.

Avant de passer l'ouverture de la session, le préfet a entretenu l'assistance sur trois points :

POINT 01 : La sécurité

Sur ce point, il a eu à faire la synthèse de la réunion des cadres dont il a pris part à Niamey sous l'égide du président de la République son excellence BAZOUM MOHAMED. Il a souligné l'importance d'être en sécurité dans un pays et également les méfaits de son absence. Dans ce cadre le Niger à travers son président est à féliciter, vu l'effort interne et externe qu'il a fourni en équipant les FDS et la médiation avec les djihadistes. Il a condamné les comportements de certains nigériens qui sont hostiles à la présence de l'opération barkhane dans notre pays où il leur a rappelé que c'est le produit de la coopération nord-sud. Et les nigériens ne sont-ils pas partout en Europe ? Que faut-il faire d'eux ? Donc, cette situation nécessite une longue réflexion. Ceci prouve que le président n'a ménagé aucun effort pour la restauration de la paix au Niger.

POINT 02 : La vente à prix modéré

Là, il a donné des instructions fermes sur l'opérationnalisation de cette tâche. Il a réitéré que les fonctionnaires, les leaders politiques, les chefs traditionnels et toutes autres personnes nanties ne doivent pas bénéficier de cette vente. En outre la vente se fera en détail et non en gros, c'est-à-dire par mesure et non par sac et que chaque ménage a droit à 5 mesures. Dans le souci de transparence un comité de cadrage a été mis en place. Il est composé de :

- Un agent communal de l'élevage président
- Un représentant de la mairie membre
- Un représentant de la société civile membre
- Un représentant de chefferies traditionnelles membre

POINT 03 : l'intervention du projet OIM/ PCCN dans la commune de bermo

Il a fait la genèse de l'atelier de lancement des activités du projet OIM/ PCCN qui concerne 10 communes de la région de Maradi dont celle de bermo. Cet atelier a regroupé les structures des jeunes, des femmes et les autorités administratives et coutumières desdites communes notamment : les préfets, les maires, les chefs traditionnels, les représentants des

structures des jeunes et des femmes .Le projet a une durée de 18 mois et vise à :

- restaurer la cohésion sociale
- appuyer les services sociaux de bases d'infrastructures (classes, clôtures.)
- créer l'emploi pour les groupements des jeunes et des femmes

Ensuite des fiches signalétiques ont été préparées et présentées par chaque commune selon les priorisations des activités par domaines. Par après, il a annoncé la bonne nouvelle que l'activité priorisée par la commune c'est-à-dire la clôture du district sanitaire et la construction des salles d'hospitalisation va incessamment débiter d' après le message du projet.

Après la fatiya, le président de séance prend la parole, salue l'assistance, contrôle le quorum et présente l'ordre du jour qui comporte les points suivants :

- Lecture et amendement du procès –verbal de la session précédente
- La correction budgétaire
- La sanction honorifique du chef de groupement peuhl bororo
- La création des fourrières annexes
- La vente aux enchères
- Le fonçage des puits traditionnels
- Le recensement administratif

Divers

- La situation du ciblage PAM/AGIR
- L'intervention des partenaires

Après, le président a invité les conseillers à examiner avec attention et responsabilités les points inscrits à l'ordre du jour et surtout d'apporter leur amendement. C'est ainsi qu'il y a eu l'inscription d'un nouveau point dans l'ordre du jour : le problème d'eau dans la ville de bermo. Le point n° 3 a été ramené à la première position et les deux points du divers ont été réduit en un

seul point : l'intervention des partenaires. Après cet amendement, le président a passé à la lecture d'une motion de remerciement aux conseillers, suite à leur lettre du mois de février 2022 ayant pour objet son encouragement dans la bonne gestion des biens publics. Il les a exhorté aussi de fouiller le côté négatif, car c'est en palpant la vraie réalité de l'homme qu'il se corrige.

Dans son discours d'intervention le préfet du département de bermo a prodigué des sages conseils aux conseillers élus et les membres de droit d'être attentifs et pendant l'examen de cet ordre du jour ils doivent se rappeler des engagements qu'ils ont pris auprès de leurs électeurs respectifs.

- 1) Sanction honorifique du chef de groupements peuhls bororo
Son dévouement et son travail sans relâche dans le recouvrement des taxes municipales et la culture de la cohésion sociale sont des raisons qui ont poussé la mairie à lui décerner ce témoignage de satisfaction
- 2) La lecture et amendement du procès-verbal de la session précédente
Après la lecture du procès-verbal par le secrétaire Général, les conseillers ont procédé à l'amendement. Il s'agit de corriger certaines coquilles grammaticales ; de revoir l'équilibrage du budget en dépenses et en recettes et le point 03 de l'ordre du jour qui a été délibéré sous réserve.
- 3) La correction budgétaire
Pour la correction budgétaire, qui consiste à supprimer les dettes de l'année 2021 prévues dans le budget 2022, le point a été consenti par les conseillers.
- 4) La création des fourrières annexes
Suite à un échange d'idées fructueux, les conseillers ont examiné et adopté la création des fourrières annexes d'Effret, Inifi, Akadaney et Oly. Ceci va faciliter le contrôle, l'entretien des animaux errants et même leur vente.
- 5) La vente aux enchères
Après un exposé explicite du président de conseil sur l'importance et de la procédure de la vente, les conseillers ont posé des questions d'éclaircissement sur celles-ci. En réponse, son importance est de ressourcer la commune et la procédure est celle qui est prévue dans le code rural (2018) articles 47, 48 et 49 page 99.
- 6) Le fonçage des puits traditionnels

La résultante qui était sortie après le débat des conseillers explique que comme l'eau est vitale et que les pasteurs en ont un besoin crucial le conseil leur donne l'opportunité de foncer des puits traditionnels, mais à condition de respecter le consensus entre les voisins. Dans les normes, l'article 15 de l'ordonnance 2010-029 relative au pastoralisme stipule que la distance entre deux puits traditionnels est de 15km. Mais les éleveurs ne peuvent pas le respecter, vu l'augmentation de leur cheptel et le souci de prévenir les conflits entre eux. C'est pour cette raison que le conseil se réfère au mécanisme du consensus.

7) Le recensement Administratif

Le conseil a donné avis favorable pour la réalisation d'un recensement administratif, vu son importance démographique et économique.

8) Le problème d'eau dans la ville de Bermo

Après un débat houleux sur cette situation qui a duré 10 jours dans la ville de Bermo, les conseillers ont interpellé le Maire et DDHA pour des éclaircissements. Le débat a été limité par l'absence de délégataire ou de son représentant. Mais tout de même, il a été convenu qu'à la sortie de la session, le Maire, le DDHA et le délégataire vont s'asseoir pour replacer les choses dans leur contexte.

En divers le président du conseil a expliqué les aboutissants des interventions des projets dans la commune, notamment : OIM/PCCN et PAM/AGIR. Pour le premier les activités vont bientôt débutées avec la clôture du district sanitaire et la construction des salles d'hospitalisation. La spécificité du second point, c'est que il a suscité beaucoup de remous dans l'esprit des communautés s'agissant des choix des villages à cibler pour le cash.

L'ordre du jour étant épuisé, le président a levé la séance.

Secrètaire de séance

Moussa Mairana



président de séance

Boubacar Jouli

